



Spécial 25^e Anniversaire de la CRBC



Caisse
de Retraite
de la Banque
Centrale

Dans ce
numéro

La CRBC
en quelques
chiffres

P.3

Le saviez-vous ?
le taux de
remplacement..

P.4

Dossier Spécial
25^e Anniversaire
de la CRBC

P.5

FOCUS sur les
FSR et FCP
de la CRBC !

P.14-17



► EDITORIAL

Un quart de siècle au service de notre avenir

Chers adhérents,

Le lancement de ce premier numéro de CRBC INFO marque une double célébration : celle des 25 ans d'existence de notre Caisse, créée le 1^{er} janvier 1999, et celle d'une nouvelle ère de communication transparente et dynamique avec l'ensemble des adhérents.

Vingt-cinq ans. Un quart de siècle à œuvrer pour sécuriser nos retraites, innover dans les dispositifs d'accompagnement, et renforcer la solidarité entre générations. De la gestion des pensions à la création du Fonds Santé des Retraités (FSR), en passant par le développement des Fonds Communs de Placement (FCP), la CRBC a su évoluer pour répondre à nos besoins, dans un contexte économique et social en constante mutation.

Ce numéro anniversaire retrace ces avancées à travers :

- **Des chiffres clés** qui illustrent notre impact ;
- **Des témoignages** poignants de retraités, acteurs de notre histoire ;
- **Un dossier spécial sur les festivités du 25^e anniversaire**, où émotion et fierté collective étaient au rendez-vous,
- **Des focus utiles**, comme l'épargne via les FCP CRBC ou le financement du FSR, garants de notre sérénité future.

Au-delà des bilans, ce bulletin incarne notre engagement à informer régulièrement tous les adhérents, avec des rubriques pratiques et des analyses prospectives. Car l'histoire de la CRBC, c'est avant tout la nôtre : celle des femmes et des hommes qui ont bâti la BEAC, et qui méritent une retraite digne et sécurisée.

Ensemble, continuons à écrire les prochains chapitres de cette belle aventure.

La Rédaction



► **Un quart de siècle
au service de ses adhérents**

La CRBC en quelques chiffres : 25 ans de performance et de croissance

Une Évolution remarquable

En 25 ans, la CRBC a multiplié par 10 les ressources gérées, passant **de 25 milliards de F CFA en 1999 à 260 milliards de F CFA en 2024**. Une trajectoire qui reflète la solidité et la confiance de nos adhérents

2024 en bref



Cotisations collectées :
+ 10 milliards F CFA

Prestations versées :
+ 7 milliards F CFA

Bénéfice réalisé :
+ 11 milliards F CFA

Solidité financière



Fonds propres :
+ 25 milliards F CFA

Niveau des engagements
vis-à-vis des adhérents :
223 milliards F CFA .

Une communauté qui grandit



Avec **6 500 adhérents** (actifs, retraités et ayants droit), la CRBC renforce son ancrage social et son rôle clé dans la protection collective du personnel de la BEAC.

Taux de revalorisation 2024 : + 4,8 %



Une augmentation significative des droits, illustrant notre engagement à préserver le pouvoir d'achat et à valoriser l'épargne retraite.

Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes : la CRBC, partenaire de votre sécurité financière, aujourd'hui et demain.

► Le saviez-vous ?

Le taux de remplacement mesure le pourcentage de votre dernier salaire que vous conserverez à la retraite . Pour les agents de la BEAC, ce taux est sensiblement amélioré grâce à la pension complémentaire versée par la CRBC qui permet de compléter la pension légale versée par les organismes nationaux de prévoyance sociale.

Comment est-il calculé ?

Formule clé :

(Montant de votre pension CRBC + Pension légale) / Dernier salaire brut BEAC × 100

Exemple concret :

*Si votre dernier salaire était de 1 500 000 FCFA et que vous percevez 450 000 FCFA (CRBC) + 300 000 FCFA (pension légale), votre taux de remplacement est de **50 %**.*

Les facteurs qui peuvent booster le taux de remplacement par la CRBC :

- 1. Revalorisation annuelle** des droits grâce à une gestion financière plus performante
- 2. Augmentation des cotisations** : cotisations facultatives, hausse du taux global de cotisations, contribution supplémentaire de l'employeur...
- 3. Un meilleur pilotage technique du régime** grâce au choix judicieux de paramètres tels que la table de mortalité, le taux d'actualisation...

Comparaison éclairante :

Régime de base : le taux de remplacement varie en fonction de la carrière, du niveau de revenu et de la législation nationale de chaque Etat membre de la CEMAC. Il peut se situer entre 10 à 30%. Il est généralement insuffisant pour préserver un niveau de vie décent.

Régime complémentaire CRBC : il permet d'atteindre 25-30 % de remplacement complémentaire selon la carrière. La CRBC vise un remplacement d'au-moins 50 % du revenu pour tout agent de la BEAC.

Attention aux idées reçues !

Ce taux est calculé en référence au « salaire cotisable » (éléments permanents du salaire non représentatifs des frais) ; les primes de transport et de logement n'entrent donc pas dans le salaire pris en compte pour déterminer les cotisations CRBC et le taux de remplacement.

Il peut varier si vous optez pour **un capital de départ à la retraite ou pour une garantie de réversion en cas de décès à la retraite.**



Revivons le lancement du 25^e anniversaire de notre Caisse aux Services Centraux



Une célébration institutionnelle forte !

La cérémonie d'ouverture du 25^e anniversaire de la Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC), organisée le mercredi 14 mai 2025 aux Services Centraux, a été l'occasion de marquer solennellement un quart de siècle au service des retraités de la Banque des États de l'Afrique Centrale. Les discours des plus hautes autorités de la Caisse et de la Banque – le Gestionnaire de la CRBC, le Président du Conseil de Surveillance, le Président de l'Assemblée Générale et le Gouverneur de la BEAC – ont salué le rôle central de la Caisse dans la construction d'un système de retraite complémentaire solide et durable.



Yvon SANA BANGUI,
Gouverneur de la BEAC



Samuel GAKO,
Président de l'Assemblée
Générale de la CRBC



IDRIS AHMED IDRIS,
Président du Conseil
de Surveillance de la CRBC



Josué DJOBLONA SEKNEWNA
Gestionnaire de la CRBC

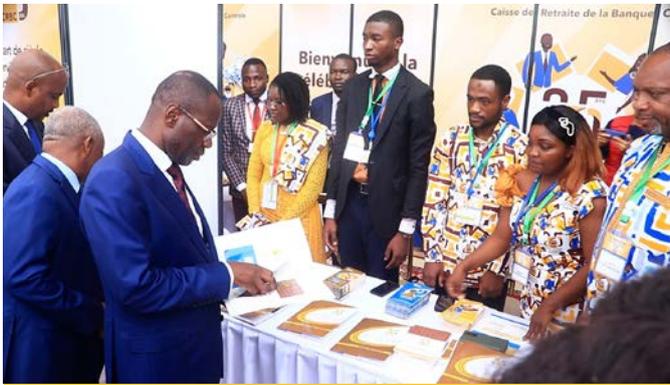


Revivons le lancement du 25^e anniversaire de notre Caisse aux Services Centraux

Journées Portes Ouvertes : dialogue avec les partenaires et exposition

Tout au long de la semaine allant du 12 au 16 mai 2025, les stands d'exposition installés dans le cadre des Journées Portes Ouvertes ont permis aux participants d'interagir avec les équipes de la CRBC et ses partenaires. Le stand principal de la Caisse a offert une assistance individualisée : distribution de la documentation institutionnelle, constitution de dossiers, réponses aux questions fréquentes, etc.

Les autres stands, tenus par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres Publics (CRCT), les gestionnaires d'actifs, et le gestionnaire du Fonds Santé des Retraités, ont enrichi l'événement d'une diversité d'approches et d'expertises.



Visite des Stands par les Membres du Gouvernement de la BEAC



Visite des Stands par les Membres du Gouvernement de la BEAC



Visite des Stands par les invités et les adhérents de la CRBC



Visite des Stands par les invités et les adhérents de la CRBC



Revivons le lancement du 25^e anniversaire de notre Caisse aux Services Centraux

Comprendre la CRBC et ses missions

Au fil de plusieurs tables rondes, conférences et master classes organisées du 14 au 16 mai 2025, les participants ont pu redécouvrir le rôle structurant de la CRBC dans l'architecture sociale et financière de la sous-région.

Le film documentaire, projeté pour l'occasion, a retracé les grandes étapes de l'évolution de la Caisse, ses pionniers, ses réformes, et ses perspectives.

Les échanges ont porté sur les liens entre régimes de base et régimes complémentaires, les enjeux de la gouvernance, la planification de la retraite et la gestion financière des fonds de pension.

En outre, les Représentants de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun ont édifié l'assistance sur les prestations servies par le régime de base au Cameroun, complétées par le régime de retraite complémentaire de la CRBC.



Revivons le lancement du 25^e anniversaire de notre Caisse aux Services Centraux

La retraite complémentaire comme levier financier

Les panels techniques ont abordé les mécanismes de financement et la gestion d'actifs au sein des régimes de retraite, notamment les enseignements à tirer de l'expérience CRBC et des stratégies d'investissement déployées par ses partenaires.

Des intervenants de sociétés de gestion renommées (Amundi Asset Management, ENKO Capital, WAFA Gestion, Harvest Asset Management, etc.) ont partagé leurs approches et stratégies d'investissement, tandis que la CRBC a présenté les choix structurants ayant permis la croissance de ses actifs au fil des années.



Revivons le lancement du 25^e anniversaire de notre Caisse aux Services Centraux

Un anniversaire célébré avec des attentions symboliques

En parallèle des conférences, expositions et moments festifs, la CRBC a tenu à marquer cet anniversaire d'un geste concret à l'égard de ses adhérents, en organisant la distribution de cadeaux commémoratifs à l'ensemble des agents actifs et retraités.

Chaque bénéficiaire a ainsi reçu un kit symbolique du 25^e anniversaire, composé notamment d'un pagnon aux couleurs de la CRBC,

d'un sac personnalisé, d'un pins commémoratif, d'un parapluie assorti. Cette initiative visait à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté CRBC, tout en offrant des objets utiles, esthétiques et porteurs de sens.

La remise de ces goodies s'est déroulée tout au long de la semaine, dans un esprit de convivialité et de reconnaissance.



Revivons le lancement du 25^e anniversaire de notre Caisse aux Services Centraux

Bien-être des retraités : un engagement de long terme

La dernière journée a permis de mettre l'accent sur la santé et le bien-être à la retraite. Des professionnels médicaux et partenaires d'assurance ont présenté les prestations offertes par le Fonds Santé des Retraités, les avantages du régime médico-social de la CRBC, et les solutions de prévention et

d'accompagnement proposées aux retraités et à leurs conjoints durant la phase de retraite.

Un espace santé dédié a offert des entretiens personnalisés, des conseils en matière de santé et de bien-être à la retraite, et des sessions de sensibilisation pratiques aux adhérents.



Revivons le lancement du 25^e anniversaire de notre Caisse aux Services Centraux

Une clôture festive et reconnaissante

Le point d'orgue de la semaine a été la soirée de clôture, festive, chaleureuse et porteuse de sens organisée au soir du vendredi 16 mai 2025. Le Gouverneur de la BEAC y a prononcé un discours de synthèse et de clôture, avant la remise de distinctions honorifiques à des personnalités marquantes du parcours de la

Caisse, tel que le premier Gestionnaire de la CRBC, M. ISSAKOU GUETNGAR KEMDE, et l'un des premiers Administrateurs de la Caisse, M. BODEMAN Justin Grégoire. La soirée s'est poursuivie dans une ambiance conviviale, rythmée par des performances artistiques.



Revivons le lancement du 25^e anniversaire de notre Caisse aux Services Centraux

Conclusion : un quart de siècle, une vision d'avenir

Le 25^e anniversaire de la CRBC n'a pas seulement permis de célébrer le passé. Il a également jeté les bases d'une nouvelle dynamique, faite de transparence, d'efficacité, d'accompagnement humain et d'innovation. Les

multiples échanges tenus au cours de cette semaine ont démontré à quel point la retraite peut être un sujet collectif, structurant et porteur d'avenir.



Revivons le lancement du 25^e anniversaire de notre Caisse aux Services Centraux

Perspectives : une célébration en mouvement à travers la sous-région

Loin de s'arrêter à Yaoundé, les festivités du 25^e anniversaire de la CRBC se poursuivent au sein des autres Centres de la BEAC. Dès le mois de juin 2025, la tournée commémorative s'étendra progressivement à l'ensemble des Directions Nationales et Agences, en commençant par les Centres du Cameroun.

Ces rencontres en régions permettront de renforcer le lien de proximité avec les adhérents, de valoriser l'action de la CRBC dans chaque État membre et de partager localement l'esprit de cette célébration collective.



Le 25^e Anniversaire de la CRBC continue dans les centres de la sous-région

La Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC) célèbre depuis le mois de mai 2025 son vingt-cinquième anniversaire dans les différents Centres de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC).

▶ Le Fonds Santé des Retraités : Comment ça marche?

Le Fonds Santé des Retraités (FSR) de la CRBC garantit aux retraités de la BEAC une couverture médicale complémentaire, avec une prise en charge renforcée dans les établissements conventionnés grâce à la carte tiers-payant ASCOMA.e.

Objectif : Offrir une couverture médicale adaptée aux besoins des retraités, avec un accès facilité aux soins de qualité.

Ce que vous offre le FSR

Le FSR prend en charge les frais médicaux prescrits dans les limites de ses plafonds et selon les taux définis par son règlement. **Voici les principales prestations couvertes :**

- ✓ **Hospitalisation** : prise en charge jusqu'à 100 % en réseau tiers-payant et dégressive hors réseau (80 % jusqu'à 6 mois, 60 % à partir du 7e mois, etc.).
- ✓ **Consultations médicales générales et spécialisées** (à hauteur de 80 %).
- ✓ **Médicaments prescrits** (prise en charge à 80 %).
- ✓ **Analyses biologiques et examens d'imagerie médicale**.
- ✓ **Optique** : verres remboursés à 80 %, monture plafonnée à 60 000 FCFA tous les 2 ans.
- ✓ **Soins dentaires** : prothèses remboursées à 80 %, plafond annuel 300 000 FCFA ; orthodontie tous les 2 ans jusqu'à 500 000 FCFA.
- ✓ **Prothèses auditives** : remboursées tous les deux ans à 80 %, dans la limite de 300 000 FCFA.
- ✓ **Kinésithérapie et rééducation fonctionnelle** prescrites médicalement.

Comment utiliser votre carte tiers-payant ?

1. Retrait de la carte dans un bureau de Ascoma après votre demande adhésion au FSR auprès de la CRBC.
2. Choix d'un centre de soins du réseau ASCOMA dans votre pays de résidence.
3. Présentation de la carte ASCOMA à l'accueil du centre de soins.

4. Paiement du ticket modérateur (20 % de la consultation).
5. Exécution de la prescription (pharmacie, imagerie, laboratoire, etc.) avec paiement de 20 %.
6. En cas de non-remboursement, soumission de la réclamation via <https://rb.gy/1l77eu> ou par email à beac-crbc@ascoma.com

Informations pratiques :

- Certains actes nécessitent une entente préalable (optique, orthodontie, kinésithérapie spécialisée, etc.).
- Les actes exclus (produits non médicaux, traitements esthétiques, évacuations sanitaires, etc.) ne sont pas pris en charge.
- Les remboursements sont soumis à un délai de prescription (jusqu'au 31 mars de l'année suivante).

Points de vigilance :

- Le FSR ne couvre que les retraités et éventuellement leurs conjoints affiliés.
- La carte tiers-payant est strictement personnelle.
- Le FSR fonctionne sur un principe mutualiste et non commercial.
- Une participation de 20 % reste à la charge de l'adhérent (ticket modérateur).

Besoin d'aide ?

Contactez ASCOMA ou la CRBC :

beac-crbc@ascoma.com ou crbcinfo@beac.int



► Tout savoir sur le financement du Fonds Santé des Retraités (FSR)

Le FSR repose sur **trois modes de financement** pour garantir sa pérennité :

1. Contributions indirectes

- o Prélèvements sur les résultats réalisés de la CRBC (bénéfices administratifs, techniques et financiers).
- o Dotations non récurrentes ayant permis d'alimenter le FSR à hauteur de 1,5 milliard de FCFA ces trois dernières années.

2. Contributions directes

- o Prélèvements de 5% sur les pensions de retraite des adhérents, avec un plafond de 500 000 FCFA par an.
- o Actuellement, 11 millions de FCFA/mois (soit 120 millions/an) sont collectés pour 600 adhérents soit 200 000 FCFA par adhérent, mais l'objectif annuel est de 500 000 FCFA par adhérent. Un gap de 300 000 FCFA par adhérent est donc à combler par d'autres sources de ressources

3. Subventions éventuelles de l'employeur (BEAC)

- o Possibilité pour la BEAC de subventionner ponctuellement le dispositif de prise en charge médicale

Perspectives en matière de financement : constitution d'une épargne-santé à la retraite durant la période d'activité grâce à :

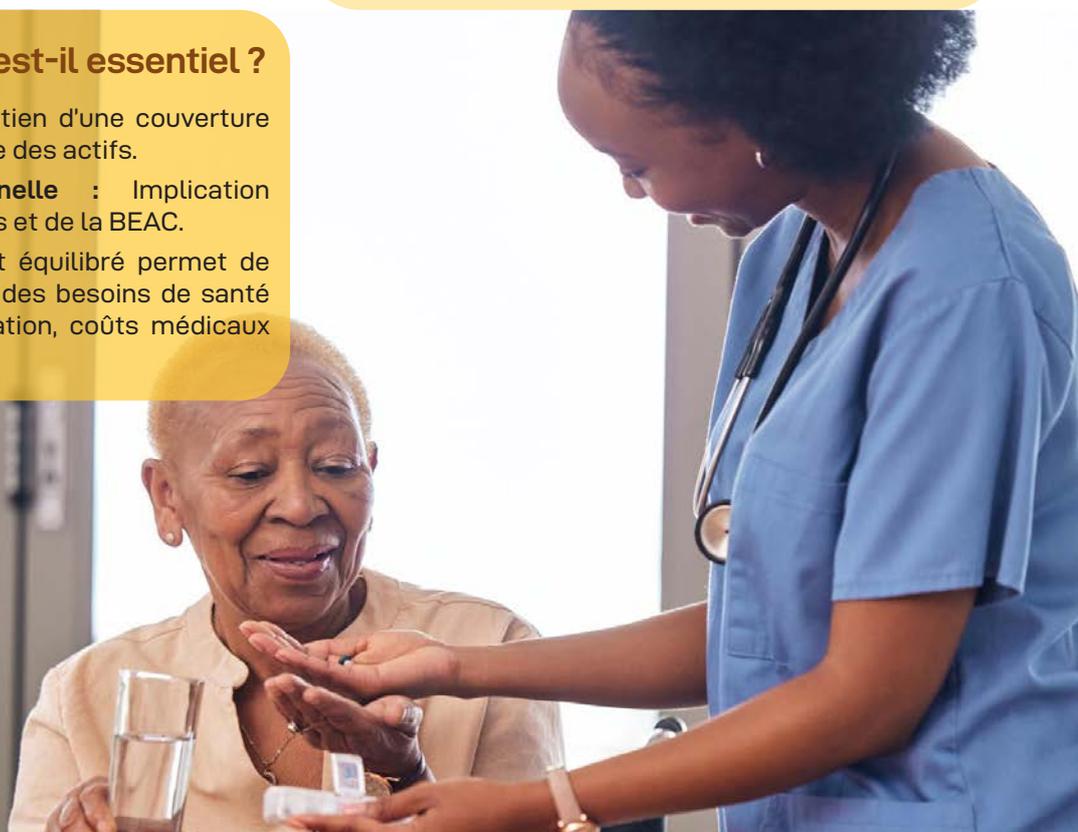
- o Une cotisation salariale complémentaire (objectif : 0,33 % de la base de cotisation à la CRBC) .
- o Une cotisation patronale complémentaire (objectif : 0,67 % de la base de cotisation à la CRBC)

La constitution d'une épargne-santé à la retraite devrait permettre de :

- ✓ renforcer les sources de financement récurrent du FSR et lui permettre de hisser le niveau de prise en charge au niveau des standards internationaux
- ✓ réduire significativement ou supprimer à terme les contributions durant la retraite et ainsi permettre au retraité de ne pas voir sa pension réduite.

Pourquoi ce système est-il essentiel ?

- **Continuité des soins** : Maintien d'une couverture médicale comparable à celle des actifs.
- **Solidarité intergénérationnelle** : Implication conjointe des retraités, actifs et de la BEAC.
- **Pérennité** : Un financement équilibré permet de faire face à l'augmentation des besoins de santé (vieillesse de la population, coûts médicaux croissants).



Actualité : Projet d'unité de santé régionale de référence

Une avancée majeure pour le bien-être des agents, retraités et de leurs ayants droit !

La BEAC vient de lancer une consultation internationale pour sélectionner un prestataire chargé d'accompagner la CRBC dans la phase de mobilisation des partenaires techniques et financiers en vue de la création d'une unité de santé de référence pour les six pays de la CEMAC.

Pourquoi ce projet ?

Une **étude préalable** a confirmé l'**opportunité** et la **faisabilité** de ce centre médical d'envergure.

Objectif : Renforcer l'accès à des soins de qualité pour les agents actifs, retraités et leurs familles dans toute la sous-région et réduire la dépendance chronique aux évacuations sanitaires à l'étranger.

Vision : Une structure moderne, équipée et adaptée aux besoins spécifiques de la communauté BEAC.

Un marché garanti : la force du projet

Plus de 18 000 bénéficiaires directs (agents actifs, retraités et leurs ayant-droit), rien que pour la BEAC et la CRBC qui constitueront les principaux clients de cette structure. Cet ancrage institutionnel solide :

- ✓ **Garantit une viabilité économique** à long terme
- ✓ **Renforce l'attractivité** auprès des bailleurs de fonds
- ✓ **Assure un impact immédiat** sur une large communauté

Les atouts clés pour les partenaires techniques et financiers

- ✓ **Débouché assuré** grâce à une demande institutionnelle pérenne
- ✓ **Effet structurant** sur le système de santé régional

Prochaines étapes

- **Sélection du prestataire** pour l'accompagnement de la CRBC dans la mobilisations des parties prenantes essentielles à la réalisation du projet
- **Mobilisation des partenaires financiers et techniques** (bailleurs de fonds, etc.)
- **Concrétisation du projet** pour une offre de soins optimale

Un pas de plus vers une retraite sereine et une couverture santé renforcée !



Épargner dans les Fonds Communs de Placement (FCP), un choix sécurisé et rentable pour votre avenir

Dans un contexte où la préservation et la croissance de votre épargne sont essentielles, les **Fonds Communs de Placement (FCP)** en général et ceux proposés par la CRBC en particulier constituent une solution fiable et performante. Agréés par la Commission de Surveillance du Marché Financier de la CEMAC (COSUMAF), ces FCP offrent une opportunité d'investissement encadrée, transparente et supervisée.

Découvrez pourquoi souscrire à nos FCP est un choix judicieux et comment rejoindre cette solution d'épargne collective.

Mise en garde importante :

Tout investissement comporte des risques, incluant la perte partielle ou totale du capital. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les rendements espérés, bien qu'estimés entre 6% et 7% net par an, ne constituent en aucun cas une garantie et peuvent varier en fonction des conditions de marché.

1. Pourquoi choisir les FCP de la CRBC ?

Nos FCP sont conçus pour allier sécurité, liquidité et rendement, avec l'avantage d'une gestion professionnelle et régulée.

Sécurité renforcée :

- Investissement principalement en obligations d'États et autres institutions de la CEMAC.
- Agrément COSUMAF garantissant le respect des normes de protection des investisseurs.

Liquidité optimale :

- Possibilité de retraits partiels ou totaux selon les conditions de chaque fonds.

Rentabilité attractive :

- Rendements réguliers grâce aux coupons.
- Fiscalité avantageuse comparée à d'autres placements.

Accessibilité simplifiée :

- Pas de capital minimum élevé requis.
- Gestion confiée à des experts financiers agréés
- Possibilité de souscrire ou de faire des retraits sans vous déplacer.

2. Comment souscrire à nos FCP ?

Pour investir dans nos FCP, deux options s'offrent à vous :

1. Contacter les Services des Ressources Humaines de votre centre de rattachement pour obtenir les documents nécessaires.
2. Envoyer un email à la CRBC pour recevoir un dossier de souscription et un accompagnement personnalisé.

Une fois votre dossier complété, notre équipe vous guidera pour :

- Effectuer votre premier versement.
- Suivre régulièrement la performance de votre épargne.

3. Les acteurs clés de la gestion et de la supervision des FCP

La sécurité de vos investissements repose sur un écosystème rigoureux impliquant plusieurs institutions :

✓ Le Gérant du FCP :

- Société de gestion agréée par la COSUMAF, chargée des décisions d'investissement, conformément aux mandats de gestion.

✓ Le Dépositaire :

- Une banque ou institution financière indépendante qui sécurise les actifs du fonds.

✓ Les Commissaires aux Comptes :

- Experts indépendants qui audient les comptes du FCP pour garantir leur conformité.

✓ Le Régulateur (COSUMAF) :

- Supervise le marché et protège les investisseurs en veillant au respect des règles.

✓ La CRBC (Promoteur) :

- Sélectionne des gérants compétents et assure le suivi des performances.

Cette chaîne de confiance garantit une gestion saine, transparente et conforme à la réglementation.

Les FCP de la CRBC représentent l'équilibre idéal entre sécurité et performance, avec l'assurance d'un cadre régulé et supervisé. Que vous soyez en activité ou retraité, ces fonds vous permettent de construire ou préserver votre patrimoine en toute sérénité.

Pour en savoir plus ou souscrire :

- Contactez les Services RH de votre centre de rattachement.
- Écrivez-nous à l'adresse e-mail crbcinfo@beac.int.

**Bulletin d'information
de la Caisse de Retraite
de la Banque Centrale**



**N°001/juin 2025
Spécial 25^e anniversaire**

Equipe de Rédaction

DIRECTEUR DE PUBLICATION

DJOBLONA SEKNEWNA LEMA Josué

REDACTION

DJOBLONA SEKNEWNA LEMA Josué

NYASSA Claudine

DJIETCHEU Née NGAKO Nely Stéphanie

GOMBA EBIKILI Borgia

GUENDERGUE Moïse

ETOUKÉ BILLE Édouard

NGARIKOGOUM Fabrice

WABO Pascal

ENYEGUE Toussaint

NANG AKONO Achille

DIMOLI Anne

RELECTURE

DJOBLONA SEKNEWNA LEMA Josué

DJIETCHEU Née NGAKO Nely Stéphanie

ABDELKERIM MAHMOUD Ahmed

CONCEPTION GRAPHIQUE

BIEGAING Emmanuel

BENDJE Jean Hugues

IMPRESSION

Imprimerie BEAC



**Caisse
de Retraite
de la Banque
Centrale**



B.P. : 1917, Yaoundé
République du Cameroun



BEAC-Services Centraux,
736, Av. Monseigneur Vogt



(237) 686 13 36 36 (WhatsApp)



crbcinfo@beac.int



www.crbc-beac.info